

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

concernant la reconduction anticipée du marché
relatif à la location de matériels d'élevage, de
terrassement, de manutention, de véhicules et
outillages divers - Lot 4. Location de matériels
de travaux publics et d'installation de chantier

N° 25276

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu la délibération n°73 du conseil communautaire du 25 novembre 2022 relative à la répartition d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2022 relative à la répartition 2023 des votes ;

Vu l'accord-cadre n° 2023-F123043-02 pour la « location de matériels de travaux de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4 - location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier »

Vu l'article 13 de l'accord d'engagement relatif au durée de l'accord-cadre

notifié le 22 septembre 2023, avec l'annulé en cours après le 31 septembre 2024

renvoie avec la commission de l'entreprise S43 SLS LOCATION Ouvre et Ferme de Marché - 801 382 -

INTRO-LIMOGES CÉDEX 09
concernant la location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier pour un montant de 10 000€ HT maximum par année et sans montant résiduel pour une période initiale de 3 (trois) ans à compter de sa date de notification, renouvelable tacitement, par périodes successives de 1 (un) an, sans que la durée totale du marché excède ses modalités particulières ne puisse excéder 4 (quatre) ans.

Vu l'annulé n° 1 notifié en date du 06 février 2024 relatif à l'augmentation du montant maximum à hauteur de 10 000€ HT ;

Vu la période émise de marché du 11 septembre 2023 au 11 septembre 2024

CONSIDÉRANT que le volume des commandes de location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier a été plus important que prévu initialement par l'annulé en cours, ces commandes ayant conduit à l'échec de nombreux appels de marché ainsi la fin de l'offre actuelle ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Direction des ressources techniques de Limoges Métropole quant au renouvellement anticipé de ce marché ;

DÉCIDE

L'accord-cadre n°2023-F123043-02 relatif à la location de matériels de travaux de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4 - location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier est reconduit par anticipation. En conséquence, la 2^{ème} année débitera dès notification de la présente décision à l'entreprise S43 SLS LOCATION Ouvre et Ferme de Marché.

DÉCISION

Décision concernant la reconduction anticipée du marché afférent à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4

1 DOCUMENT - Publié le 24 Mai 2024



DEC_CP_25276_LOCATION_MATERIELS_ELEVAGE_LOT_4.pdf
(.pdf, 230,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER